



1613

Le Ministère des Affaires Etrangères de la République Tunisienne (Direction Générale de la Coopération Multilatérale et des Questions Globales) présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des Etats Parties au Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale (CPI) et, se référant à sa note verbale ICC-ASP/19/sp/27 du 17 avril 2020, a l'honneur de l'informer que la candidature du Dr. Haykel Ben Mahfoudh a été présentée selon la procédure indiquée au paragraphe 4-a-ii relatif à la procédure de présentation de candidatures à la Cour Internationale de Justice prévue dans le statut de celle-ci.

Le dossier de candidature du Dr. Ben Mahfoudh a été examiné et traité par le Ministère des Affaires Etrangères au niveau du cabinet du Ministre et de la Direction Générale de la Coopération Multilatérale et des Questions Globales. Après l'aval de la Présidence de la République, ladite candidature a été endossée par la République Tunisienne et soumise au Secrétariat de l'Assemblée des Etats Parties au Statut de Rome.

Dr. Ben Mahfoudh, de nationalité tunisienne, est professeur de droit international public à la Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis (Université de Carthage) et Directeur du Laboratoire de recherche en droit international et européen et relations Maghreb-Europe au sein de la même Faculté. Dr. Ben Mahfoudh a le titre de Docteur en droit international humanitaire (DIH) de l'Université de Carthage.

Le candidat de la Tunisie répond parfaitement aux critères de l'article 36 (3) (a) du Statut de la CPI notamment par ses hautes qualités morales, sa probité, son intégrité intellectuelle et scientifique, son sens du devoir, son esprit humaniste et sa capacité à travailler avec des collègues et partenaires de cultures diverses.

Dr. Ben Mahfoudh a effectué et dirigé plusieurs travaux de recherches dans les domaines liés au droit international humanitaire et à la prévention et la répression des crimes de guerre, crime contre l'humanité, crime de génocide et crime d'agression. Il a une parfaite connaissance des conditions de mise en cause de la responsabilité pénale des auteurs des infractions graves aux règles humanitaires et des développements de la question de la répression des crimes internationaux.

Il a ainsi travaillé sur les acteurs non-étatiques et les conflits armés non internationaux. Il a publié des travaux et dirigé des recherches sur la protection des minorités, la justiciabilité des actes terroristes devant les juridictions pénales internationale ou sur l'obligation de protéger, poursuivre et réparer les dommages résultants des crimes commis par les combattants étrangers. Il intervient régulièrement en tant que conférencier dans les colloques et séminaires nationaux et internationaux organisés sur des thématiques liées à la compétence de la CPI dans le monde.

En outre, il dispose de compétences reconnues dans la région Afrique du Nord et Moyen-Orient dans les domaines de la protection des civils, des conflits armés et de la mise en place de processus de paix. De par sa parfaite connaissance des systèmes juridiques des pays de la région, il est parmi les rares experts à allier la connaissance théorique du droit international à l'expertise opérationnelle dans les situations de restauration de la paix et de l'instauration de l'Etat de droit. Il intervient à ce titre auprès des organisations internationales (Nations Unies, CICR, IDEA) et des centres spécialisés sur des questions relatives à l'opérationnalisation du droit international humanitaire et des mécanismes de protection des droits de l'homme dans des contextes post-conflits, ou à la réforme de la justice et du secteur de la sécurité.

Il assiste gouvernements et organisations internationales au maintien ou à la promotion d'un accord de paix, à la lutte contre l'impunité et au traitement par voie judiciaire des violations graves des droits de l'homme et des crimes de masse (Yémen, Libye), au renforcement du respect des droits de l'homme par les autorités nationales (Irak, Tunisie), ou à la rédaction de textes juridiques pour la protection des personnes vulnérables victimes de la traite des êtres humains, tels que les migrants (Libye).

Par ailleurs, Dr. Ben Mahfoudh est avocat auprès de la Cour de Cassation, inscrit au Barreau de Tunis depuis 1996, il a pratiqué le procès pénal dans ses différentes instances, et apporté conseil et assistance aux femmes et enfants victimes de violences conjugales et/ou d'abus. Il continue à conseiller les organisations et collectifs de défense des droits des victimes et à porter leurs voix devant les instances juridictionnelles nationales, régionales et internationales.

Le Ministère des Affaires Etrangères de la République Tunisienne (Direction Générale de la Coopération Multilatérale et des Questions Globales) saisit cette occasion pour renouveler au Secrétariat de l'Assemblée des Etats Parties au Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale l'assurance de sa haute considération.

Tunis, 04 juin 2020



**Secrétariat de l'Assemblée des Etats Parties
au Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale
- La Haye -**